

Conseil Municipal du	24 juin 2019	à	18h00
N°ordre	27	Titre	Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la politique Relations Internationales : 30 ans jumelage Poitiers-Moundou
N° identifiant	2019-0124		
Rapporteur(s)	M. El Mustapha BELGSIR		
Date de la convocation	28/05/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	Tableau de subventions Convention Poitiers Moundou
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Diane GUÉRINEAU		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. François BLANCHARD <b>Adjoints</b> M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	3	M. Aurélien TRICOT <b>Adjoint</b> Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Jean-Baptiste RICCO <b>Conseillers municipaux</b>	
Mandats	3	Mandants Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Jean-José MASSOL M. Édouard ROBLOT	Mandataires Mme Francette MORCEAU M. Philippe PALISSE Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : la 1, la 8, la 9, de la 2 à la 7, de la 10 à la 20, la 78, de la 21 à la 40, la 73, de la 41 à la 61, de la 63 à la 65, la 79, la 62, de la 66 à la 72, de la 74 à la 77.  - Sont sortis Mme Clotilde BALLON et, MM. François BLANCHARD et Jean-Daniel BLUSSEAU. - Ne prend pas part au vote M. Michel BERTHIER en tant que membre du Conseil d'administration d'Initiative Développement.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Enseignement supérieur et partenariats - Innovation - Technopole

Ce sujet s'inscrit dans le Projet de territoire et notamment dans le défi de l'image et de la notoriété et le défi des solidarités. Ce sujet répond également aux engagements du Schéma local d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (Slesri) de Grand Poitiers pour mettre en synergie les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et les autres acteurs qui participent au rayonnement de Grand Poitiers, faciliter les échanges internationaux, et identifier des ambassadeurs d'attractivité.

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. À ce titre, elle les soutient activement.

L'année 2019 est l'année anniversaire des 30 ans du jumelage entre Poitiers et Moundou et des 25 ans de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Initiative Développement.

## 1. ASSOCIATION POITIERS MOUNDOU

La signature du Protocole d'accord de jumelage entre Poitiers et Moundou date du 6 janvier 1989.

Quelques semaines plus tard, l'association Poitiers Moundou se crée. Les premières missions ont lieu de 1989 à 1992. Elles sont centrées sur la santé, les équipements sanitaires et l'accès aux soins. À partir de 1993 des projets culturels viennent s'ajouter au programme de coopération avec la création à Moundou de l'Association des amis de Moundou Poitiers (AAMP).

Les axes de coopérations depuis 2008 sont nombreux et en réponse aux préoccupations évoquées par les partenaires moundoulais, dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé autour de la construction de locaux scolaires, de l'alimentation en électricité photovoltaïque, de dotation en manuels scolaires et livres de bibliothèque, en matériel pédagogique...

Un partenariat fort animé par l'association Poitiers Moundou a permis notamment de constituer des liens entre le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers et l'hôpital régional de Moundou ainsi qu'avec les services de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers.

L'association Poitiers Moundou organise ainsi différentes actions et missions depuis sa création sur le territoire de Poitiers et lors de ses déplacements à Moundou.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, l'association Poitiers Moundou sollicite une subvention exceptionnelle prenant en compte les 30 ans du jumelage.

En effet, elle propose d'organiser avec l'ensemble de ses partenaires différents temps forts tout au long de l'année et notamment lors des Rencontres sahariennes de la coopération décentralisée qui se tiendront à Poitiers mi-octobre :

- participation à la journée mondiale de l'eau
- projection/débat d'un film de Mahamat Saleh Haroun, réalisateur tchadien, au TAP Cinéma
- rencontre avec un auteur tchadien à la médiathèque de Poitiers
- exposition de portraits de femmes tchadiennes
- concert d'un artiste tchadien
- accueil d'une délégation de Moundou et préparation d'une délégation commune à Moundou.

## 1. ONG INITIATIVE DEVELOPPEMENT

L'ONG Initiative Développement a une conception internationale de la solidarité et veut construire un monde plus équitable. Elle participe au renforcement de l'autonomie des acteurs locaux pour qu'ils construisent et mettent en œuvre eux-mêmes des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires. Initiative développement mène 17 programmes dans 7 pays (Haïti, Bénin, Comores, Congo, Brazzaville, Sénégal et Tchad).

L'ONG Initiative Développement intervient à Moundou depuis 2004 en termes d'éducation, avec la formation des maîtres, la gestion des écoles et la réhabilitation de classes. Elle agit également dans les domaines de la santé avec la formation des professionnels de santé, de l'accès à l'eau potable par le renforcement du service de l'eau, de l'organisation de la gestion de l'eau et la sensibilisation à l'hygiène et également dans d'aide à la gouvernance de l'administration de la ville.

L'Agence Française de Développement finance depuis 2017 à hauteur de 10 M€ les travaux de lutte contre les inondations à Moundou en refaisant et en étendant les canaux de drainage de l'eau pluviale. Elle a retenu dans le cadre de ce projet l'ONG Initiative Développement pour assurer l'information, l'éducation et la communication auprès de la population de Moundou ; réaliser le curage des caniveaux ; structurer la pré-collecte des déchets et assurer un transfert de compétence à la Mairie de Moundou.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, l'ONG Initiative Développement sollicite une subvention au titre de 2 projets :

- **le projet Kommand III** : son objet est de favoriser le développement local pour renforcer la Commune de Moundou (Tchad) et sa gouvernance. L'objectif général est de contribuer au développement local de la Commune de Moundou pour améliorer les conditions de vie des populations et favoriser la participation citoyenne. Plus spécifiquement, il s'agit d'ici 3 ans de consolider au niveau local les dynamiques de concertation et de structuration du territoire en s'appuyant sur le renforcement institutionnel de la Commune et l'appropriation de la décentralisation par les populations et la société civile.

La demande de subvention est déclinée en 2 :

- une partie affectée sur le projet
- une partie investissement.

Le projet présenté est la troisième phase d'un précédent projet financé partiellement par la Ville de Poitiers en 2016 et 2017 et appelé Kommand II. Il s'agit ici de sa troisième et dernière phase. L'objectif de cette phase est de consolider au niveau local les dynamiques de concertation et de structuration du territoire en s'appuyant sur le renforcement institutionnel de la Commune et l'appropriation de la décentralisation par les populations et la société civile. Son objectif est d'ancrer en particulier d'ancrer le dispositif de concertation dans les pratiques de la commune, d'une part, en assurant un passage à l'échelle sur tout le territoire communal (afin de veiller à un équilibre territorial et à une vision d'ensemble des questions de développement), mais aussi d'autre part, en adossant le dispositif de concertation à la commune, par son institutionnalisation à l'occasion d'une délibération du conseil municipal.

Par ailleurs, cette dernière phase doit contribuer à ce que la commune s'empare de la question de la participation citoyenne pour en faire une méthode de gouvernance, en travaillant de manière collective à des projets de territoire.

L'investissement a pour objet la réalisation de petites infrastructures urbaines, à savoir la construction des dalots permettant de relier 10 quartiers de la Commune à une zone de production agricole isolée 5 mois sur 12. Ce projet est issu d'un processus participatif d'identification des besoins prioritaires dans les quartiers de la commune de Moundou. Ils répondent à un besoin pressant et urgent des populations qui sont régulièrement victimes de noyade, lors de la période de crue du fleuve Logone. Paralysant ainsi 5 mois sur 12 les activités économiques dans cette zone qui dispose d'un grand marché de bétail et des périmètres maraîchers. La construction des dalots permet de faciliter

l'accessibilité des populations à la zone de production maraîchère et économique, d'éviter les fréquents cas de noyade mais aussi de relier les différents quartiers entre eux.

- **réalisation d'un diagnostic approfondi autour d'un nouveau projet visant la participation des jeunes à la vie publique** dans la ville de Moundou au Tchad. L'objectif est de favoriser la participation des jeunes dans l'espace public par une démarche d'accompagnement au changement touchant tous les acteurs concernés par la problématique, y compris ceux représentant un frein sur cette question. Ce projet pourrait permettre de créer des ponts autour de cette question, entre Moundou et Poitiers et envisager à terme des actions et des activités de coopération entre les deux territoires.

## 2. AUTRES ACTIONS REALISEES PAR DES PARTENAIRES

Concrétisé en 2015 par l'énergie de trois étudiantes sages-femmes et grâce au jumelage entre les villes de Poitiers et Moundou, et au soutien de l'association Poitiers-Moundou, un projet étudiant d'accueil de sages-femmes existe entre les deux territoires. Le CHU de Poitiers accueille des étudiantes sages-femmes venues de Moundou pendant deux semaines. L'objectif de cette expérience est de transmettre un savoir qui pourrait ensuite être mis en pratique au Tchad, afin d'améliorer l'accueil et les soins prodigues aux femmes enceintes. Les étudiantes sont en stage d'observation le matin dans différents services, puis passent l'après-midi en cours ou en travaux pratiques.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, l'association a sollicité une demande pour un nouvel accueil à l'automne.

Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont décrits dans le tableau annexé.

**Après examen de ce dossier et de son annexe, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	43	
CONTRE	0	
Abstention	3	M. Jacques ARFEUILÈRE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE
Ne prend pas part au vote	4	Mme Clotilde BALLON, M. Michel BERTHIER, M. Jean-Daniel BLUSSEAU, M. François BLANCHARD

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	1 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	1 juillet 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190624-

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

		Total accordé exercice N-1	<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
<b>INITIATIVE DEVELOPPEMENT</b>		12 000 €			17 000 €	17 000 €		
394 598 023 00023	FR7630003016300003726539056							
DEMANDE : 5 000 € INVESTISSEMENT DECISION UNIQUE	Réalisation de petites infrastructures urbaines dans le cadre du projet de Développement local KOMNAND 3 dans la ville de Moundou (Tchad). Il s'agit de construire des dalots permettant de relier 10 quartiers de la Commune de Moundou à une zone de production agricole isolée 5 mois sur 12 en raison des inondations et des fortes crues.				5 000 €			Enseignement supérieur et partenariats - Innovation - Technopole 0/048/20422/1529/2800/2019 2019 00001744
DEMANDE : 4 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Réalisation d'un diagnostic approfondi autour d'un nouveau projet visant la participation des jeunes à la vie publique dans la ville de Moundou au Tchad, ville jumelle de Poitiers.				4 000 €			Enseignement supérieur et partenariats - Innovation - Technopole 0/048/6574/2800/2019 2019 00001759
<b>INITIATIVE DEVELOPPEMENT</b>		12 000 €			17 000 €	17 000 €		
394 598 023 00023								
DEMANDE : 15 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Le présent projet est un programme d'appui à la décentralisation et au développement local, intitulé KOMNAND 3, mis en œuvre dans la commune de Moundou au Tchad. Le projet vise à contribuer au développement local de la Commune de Moundou pour améliorer les conditions de vie des populations et favoriser la participation citoyenne.				8 000 €			Enseignement supérieur et partenariats - Innovation - Technopole 0/048/6574/2800/2019 2019 00001760
<b>POITIERS MOUNDOU</b>		40 400 €			28 900 €	6 800 €	35 700 €	
494 818 735 00016	FR7619406000009000643711192							
DEMANDE : 10 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Subvention exceptionnelle pour la célébration des 30 ans du jumelage coopération entre la ville de Poitiers et la ville de Moundou. Séries d'événements pilotés par l'Association Poitiers Moundou de concert avec l'Association partenaire locale au Tchad (AAMP)				6 800 €			Enseignement supérieur et partenariats - Innovation - Technopole 0/048/6574/2800/2019 2019 00001728

# CONVENTION FINANCIERE 2019

## POITIERS MOUNDOU

2019-0124

### Entre d'une part,

La Ville de Poitiers inscrite au SIRET sous le numéro 21860194600013, représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2019,

### Et d'autre part,

La structure dénommée POITIERS MOUNDOU inscrite au SIRET sous le numéro 49481873500016, dont le siège social se situe 8 RUE DES SABLONNIERES, 86000 POITIERS, représentée par sa Présidente Madame Pascaline GOUADAIN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 - OBJET

La structure dénommée « POITIERS MOUNDOU» a pour objet de :

- promouvoir des relations d'amitié et de solidarité entre les habitants de POITIERS et de MOUNDOU (Tchad), en référence au protocole d'accord du 6 janvier 1989.
- développer toutes actions allant dans ce sens.
- à travers ces actions, conscientiser les habitants de POITIERS aux problèmes des pays en voie de développement et les amener à être des partenaires actifs des habitants de MOUNDOU, acteurs de leur développement.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir la structure, dans le cadre de sa politique.

#### ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à la structure son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Enseignement supérieur et partenariats Innovation Technopole <i>00001728</i>	Subvention exceptionnelle pour la célébration des 30 ans du jumelage coopération entre la ville de Poitiers et la ville de Moundou. Séries d'événements pilotés par l'Association Poitiers Moundou de concert avec l'Association partenaire locale au Tchad (AAMP)	6 800 €

Compte tenu d'une première attribution de 28 900 €, cette nouvelle attribution d'un montant de 6 800 € porterait l'aide maximale de la collectivité à 35 700 € au titre de l'exercice budgétaire 2019.

L'aide de la Ville de Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements. La Ville de Poitiers se réserve le droit de diminuer le montant de la subvention en fonction de la réalisation effective des objectifs.

### **ARTICLE 3 - DOCUMENTS A FOURNIR**

La structure s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans l'espace des aides dans un délai maximum de 6 mois. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, la structure devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059\*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la collectivité ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

### **ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2019. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

### **ARTICLE 5 - RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la structure,
- au cas où l'activité réelle de la structure serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

**EI Mustapha BELGSIR**

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué

**Pascaline GOUADAIN**

La Présidente de la structure,